



(Photo l'oeil de Prévost)

### Mystère de la stèle funéraire

Cette pierre tombale a été retrouvée au sous-sol de la gare de Prévost. Certains jurent dur comme fer que cette pierre aurait été auparavant installée devant l'édifice de la "Légion" sur la rue Shaw.

La chose que l'on peut dire c'est que les inscriptions sur la stèle correspondent à une famille réelle ayant vécu dans les environs de St-Jérôme à la toute fin du 19<sup>e</sup> siècle, celle de Jules Légaré et Hermelina Raymond, famille qui repose maintenant dans le lot 235 du Cimetière de St-Jérôme.

Comment ce monument funéraire s'est-il retrouvé chez nous? Pour quels motifs et dans quelles circonstances? C'est un mystère qui reste à éclaircir.



(Photo l'oeil de Prévost)

### Premières étapes des travaux de réfection au Lac Renaud

La Ville de Prévost avait prévu au budget 2002 la réfection des structures d'un tronçon du chemin du Lac Renaud. Les travaux ont été enclenchés récemment. On voit sur cette photo le Maire Claude Charbonneau et le conseiller Sylvain Paradis examinant le progrès des travaux réclamés par les propriétaires et résidents de ce secteur avant l'opération pavage.



(Photo l'oeil de Prévost)

### Invitation du Marché Axep

L'invitation lancée à l'ensemble de la clientèle et de la population à venir déguster gratuitement du blé d'Inde Au Marché Axep de Dominic Piché, samedi le 17 août dernier, a remporté un vif succès, alors que plus de dix poches ont été servies.

Sur la photo: M. Marcel Morin, client, Dominic Piché, propriétaire, M. Michel Poirier, organisateur, M. Richard Piché, père de Dominic, Monsieur et Madame Clément, bénévoles, Madame Véronique Trudeau, cliente.

### AVIS PUBLIC

#### PROMULGATION

AVIS est donné que le conseil municipal de la ville de Prévost a adopté les règlements suivants lors de sa séance du 9 septembre 2002 :

#### RÈGLEMENT N° 480-7

intitulé: "Amendement au règlement de tarification 480, tel qu'amendé".

Ce règlement a pour objet d'ajouter un tarif de dépôt de garantie d'exécution de 500 \$ pour le bris et l'entretien des infrastructures municipales lors de la construction d'un immeuble.

#### RÈGLEMENT N° 509

intitulé: "Abrogation du règlement 353, tel qu'amendé, régissant l'utilisation des véhicules de loisirs".

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ces règlements à la Place de la Mairie, sise au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost, pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ À PRÉVOST, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de septembre deux mille deux.

Réal Martin  
Directeur général et greffier

(Photo l'oeil de Prévost)

### Rien à voir... avec le 11 septembre



Nicole Deschamps - Ça n'avait rien à voir consciemment avec le 11 septembre, cela faisait un an que ça me trottait dans la tête de peindre une murale sur le mur de l'ancien cinéma, mais que ce soit enfin prêt et que tout le monde du quartier embarque samedi dernier... y'a sûrement pas de hasard. Une quinzaine d'enfants, jeunes adolescents et adultes avons envoyé un message d'amour à toute la terre... samedi le 7 septembre... avec de la peintre récupérée bien sûr!. Un beau collectif... à voir à Prévost.

# Café

des Artisans

MUSIQUE JAZZ

**NOUVEAU**

Fondue au chocolat  
Fondue Suisse

TABLE D'HÔTE

Lun. au ven. 7am à 9pm  
Sam. et dim. 8am à 9pm

## Duo Jazz Live

TOUS LES MERCREDIS SOIR

Normand Grégoire (contrebasse) et invité

Café / Bistro / Resto

3029 boul. Cure Labelle, Prévost, Faubourg de la Station (450) 224-2337

PERMIS D'ALCOOL

Mercredi

# Jazz

6-9pm

consommation

# 2/1

1 coupon par client à l'achat d'un repas